

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE  
MONTRÉAL CONCERNANT LE PROJET DE PPU DU QUARTIER DES GARES**

- 1. Concernant la rue Montfort, la carte du territoire (p. 14 du PPU) en montre le tracé actuel débouchant sur la rue Saint-Jacques, alors que la carte des interventions du secteur 4 (p. 48) montre un nouveau tracé débouchant sur la rue de la Cathédrale.**

**1.1 La Ville a-t-elle l'intention de conserver la rue Montfort ou d'en modifier le tracé?**

**1.2 Si le tracé de la rue Montfort est modifié, quelles sont les mesures envisagées pour en mitiger l'impact sur le bâtiment en construction en bordure nord et est de cette rue ?**

Les deux hypothèses sont à l'étude et bien sûr, dans le cas du déplacement de la rue, les accès au bâtiment en construction seraient conservés.

- 2. Veuillez identifier sur une carte les terrains appartenant à la Ville de Montréal et ceux appartenant au ministère des Transports du Québec dans le périmètre du projet de PPU.**

Vous trouverez en annexe de ce document une carte sur laquelle sont identifiés les propriétaires des terrains du Quartier des gares selon le rôle foncier de 2015.

- 3. La carte des interventions du secteur 3 (p. 47) montre, entre autres, un nouveau parc au coin nord-est des rues Mansfield et Saint-Jacques.**

**3.1. La Ville de Montréal est-elle propriétaire de ce terrain ?**

**3.2. Sinon, comment la Ville entend-elle procéder pour réaliser ce parc?**

Tel qu'identifié à la carte en annexe du présent document, ce terrain n'est pas la propriété de la Ville de Montréal. Par contre, il correspond à une zone inconstructible, située dans l'emprise de l'A-720, et comme pour d'autres emplacements de ce type, le PPU propose un aménagement paysager en continuité avec le concept d'espace public de la rue Saint-Jacques. Ces aménagements doivent évidemment faire l'objet d'entente avec les propriétaires respectifs et il n'est aucunement envisagé de les exproprier.